

L'An deux mille vingt-trois, le vingt-trois du mois de mars à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Campagne de Caux convoqués, se sont réunis à la salle La Ficelle de GODERVILLE sous la présidence de Serge GIRARD. La convocation et l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers communautaires le vendredi 17 mars 2023.

Étaient présents : MM LESAUVAGE Huguette, Conseiller Suppléant d'ANGERVILLE-BAILLEUL, RIVOALLAN Pierre, Maire d'ANNOUVILLE-VILMESNIL, LEVESQUE Jérôme, Conseiller Titulaire, d'ANNOUVILLE-VILMESNIL, LEMESLE Michel, Maire d'AUBERVILLE-LA-RENAULT, MAESEN Lydie, Conseillère Titulaire d'AUBERVILLE-LA-RENAULT, MABIRE Pascal, Maire de BEC-DE-MORTAGNE, AUBE Annie, Conseillère Titulaire de BEC-DE-MORTAGNE, GEULIN Isabelle, Maire de BENARVILLE, FLEURY David, Maire de BORNAMBUSC, MALO Jean-Claude, Maire de BREaute, VANDERMEERSCH Aldric, Conseiller Titulaire de BREaute, BLONDEL André-Pierre, Maire de BRETTEVILLE-DU-GRAND-CAUX, DURECU Annie, Conseillère Titulaire de BRETTEVILLE-DU-GRAND-CAUX, DUBOCAGE Kévin, Conseiller Titulaire de BRETTEVILLE-DU-GRAND-CAUX, PAUMELLE René, Conseiller Titulaire d'ECRAINVILLE, CARLIERE Frédéric, Maire de GODERVILLE, GERON Michel, Conseiller Titulaire de GODERVILLE, COZIC Bernadette, Conseillère Titulaire de GODERVILLE, MOIZAN Gérard, Conseiller Titulaire de GODERVILLE, VANIER Pascaline, Conseillère Titulaire de GODERVILLE, ROSE Marc, Conseiller Titulaire de GODERVILLE, LAVILLE-REvet Géraldine, Conseillère Titulaire de GODERVILLE, LEROUX Christian, Conseiller Titulaire de GONFREVILLE-CAILLOT, GIRARD Serge, Maire de GRAINVILLE-YMAUVILLE, DROGUET Jean-Pierre, Conseiller Titulaire de GRAINVILLE-YMAUVILLE, JEZEQUEL David, Maire d'HOQUETOT, SOLINAS Christian, Maire de MANNEVILLE-LA-GOUPIL, LELIEVRE Linda, Conseillère Titulaire de MANNEVILLE-LA-GOUPIL, REMOND Franck, Maire de MENTHEVILLE, QUESADA Antonio, Maire de SAINT-MACLOU-LA-BRIERE, BAYOU Anthony, Maire de SAINT-SAUVEUR-D'EMALLEVILLE, BASILLE André, Maire de SAUSSEUZEMARE-EN-CAUX, VAUCHEL Benoit, Conseiller Titulaire de SAUSSEUZEMARE-EN-CAUX, GOUPIL Gervais, Maire de TOCQUEVILLE-LES-MURS, NIEPCERON Hervé, Maire de VATTETOT-SOUS-BEAUMONT, SCHUFT Emmanuelle, Maire de VIRVILLE.

Pouvoirs de :

- Mme GUEROULT Claire, Maire d'ECRAINVILLE à M. PAUMELLE René, Conseiller Titulaire d'ECRAINVILLE,
- Mme BRULIN Corinne, Conseillère Titulaire de SAINT-MACLOU-LA-BRIERE à M. QUESADA Antonio, Maire de SAINT-MACLOU-LA-BRIERE,
- Mme LECARPENTIER Véronique, Conseillère Titulaire de SAINT-SAUVEUR-D'EMALLEVILLE à BAYOU Anthony, Maire de SAINT-SAUVEUR-D'EMALLEVILLE,
- Mme MURARI-BOZEC Marie-Claude, Conseillère Titulaire de VATTETOT-SOUS-BEAUMONT à M. NIEPCERON Hervé, Maire de VATTETOT-SOUS-BEAUMONT,
- Mme DHERVILLEZ Pascale, Conseillère Titulaire de BREaute (départ à 20h12) à M. MALO Jean-Claude, Maire de BREaute,

Représentation de :

- M. DELAMARE Pascal, Maire de DAUBEUF-SERVILLE (départ à 20h58) par M. BLONDEL Jacques, Conseiller Suppléant de DAUBEUF-SERVILLE

Assistaient également à la réunion : Mme MIUS Sandrine, Directrice Générale des Services, Mme ESTIVAL Audrey, Directrice Générale Adjointe Pôle Cadre de Vie, Mme GADONNA Angélique, Administration Générale et Mme SLIMANI, Responsable Finances.

Secrétaire de Séance : Mme COZIC Bernadette

Nombre de Membres en exercice	42
Nombre de présents	37
Quorum	22
Nombre de votants	42

Délibération n° 037/2023

OBJET : AUTORISATION POUR LE PRESIDENT A SIGNER LA CONVENTION AVEC SEINE-MARITIME ATTRACTIVITE POUR LA MISE EN PLACE DU DISPOSITIF CHAMBRE D'HOTES REFERENCE



Délibération n° 037/2023

OBJET : AUTORISATION POUR LE PRESIDENT A SIGNER LA CONVENTION AVEC SEINE-MARITIME ATTRACTIVITE POUR LA MISE EN PLACE DU DISPOSITIF CHAMBRE D'HOTES REFERENCE

Exposé des motifs valant note explicative de synthèse au sens de l'article L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Considérant qu'afin de répondre à ses objectifs de qualification des offres et de développement de services en adéquation avec les attentes des clientèles d'itinérances pédestres et cyclables, SEINE-MARITIME ATTRACTIVITE déploie le label Rando Accueil et la marque Accueil Vélo.

Dans le cadre de ces déploiements, SEINE-MARITIME ATTRACTIVITE s'est retrouvée à plusieurs reprises dans l'impossibilité de labelliser des chambres d'hôtes intéressées, par faute de présence de ces dernières dans les réseaux Gîtes de France, Clévacances ou encore Accueil Paysan, critère obligatoire des référentiels de Rando Accueil et Accueil Vélo.

C'est pourquoi, SEINE-MARITIME ATTRACTIVITE s'est rapprochée d'OTN, la Fédération Régionale des Offices de Tourisme de Normandie, afin de contribuer au déploiement du référentiel Chambre d'hôtes référence.

Des employés de Seine-Maritime Attractivité, Chloé VILLAIN, Marius POUSSIN et Mathilde HAREL, ont ainsi été formés par OTN pour devenir évaluateurs en septembre dernier.

Une fois référencées, les chambres d'hôtes peuvent adhérer au label Rando Accueil ou à la marque Accueil Vélo.

Afin qu'ils puissent intervenir sur le territoire de Campagne de Caux auprès des chambres d'hôtes, il convient de signer une convention avec SEINE-MARITIME ATTRACTIVITE.

Considérant que la Communauté de Communes est adhérente de Seine-Maritime Attractivité.

Considérant que la Communauté de Communes n'a pas d'évaluateur formé.

Considérant que le dispositif Chambre d'Hôtes Référence permet de contribuer au développement de la qualification des hébergements touristiques et d'apporter la possibilité aux chambres non labellisées de garantir à leurs clients la qualité de leur prestation.

Considérant qu'il n'existe pas en France pour les chambres d'hôtes de classement mis en place par l'Etat à la différence des autres types d'hébergements touristiques.

Considérant que la mise en place du dispositif Chambre d'Hôtes Référence est gratuite pour la Communauté de Communes.

Considérant l'avis favorable de la commission Tourisme en date du 13 février 2023.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide :

A l'unanimité

- **DE DELEGUER** à SEINE-MARITIME ATTRACTIVITE la mise en place du dispositif Chambre d'Hôtes Référence ;
- **D'AUTORISER** le président à signer la convention avec SEINE-MARITIME ATTRACTIVITE ;
- **D'AUTORISER** le président à signer tout document relatif à cette affaire.

Serge GIRARD,
Président de la Communauté de
Communes Campagne de Caux

Communauté de Communes
Campagne de Caux
52 Impasse du Lin
76110 GODERVILLE

